



PROCES-VERBAL N° 44

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 23 septembre 2020 à St-Sulpice

Appel

25 délégués sont présents.

Excusés : M. Drayer - M. Deillon - M. Sartorelli - Mme Maksimovic - M. Piller - M. Delessert

Absents : Mme Rodriguez

Aucun délégué de la commune de Prilly n'étant présent, la Présidente est dans l'obligation d'assermenter Mme Clivaz-Luchez pour atteindre le quorum et que toutes les communes soient représentées.

Le quorum étant atteint avec cette assermentation, le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'est pas modifié malgré l'assermentation en début de séance. Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020

Le procès-verbal est adopté avec deux abstentions avec remerciements à son auteur.

3. Assermentation

Mme Clivaz-Luchez a été assermentée en début de séance.

4. Nomination d'un-e scrutateur-trice

Suite à la démission de Mme Romanens-Gaille, le Bureau propose que M. Hoxa, scrutateur-suppléant soit nommé scrutateur.

Mme Clivaz Luchez se propose comme scrutatrice-suppléante.

Ces deux personnes sont nommées à l'unanimité par l'Assemblée.

5. Communications du Bureau - Correspondances

Comme évoqué auparavant, la Présidente annonce la démission de Mme Romanens-Gaille.

6. Communications du Comité de Direction

M. Farine excuse MM. Mühlethaler, Panzera et Reymond, retenus par d'autres obligations.

Il demande l'autorisation au Conseil pour que le Plt Chappuis puisse répondre aux questions techniques qui pourraient intervenir pour le budget 2021. L'Assemblée valide cette demande.

M. Farine informe que chaque délégué a reçu une information concernant Regio. Celle-ci sera transmise de manière officielle au lendemain de cette séance.

Mme Steiner prend la parole pour répondre aux questions posées par M. Deillon lors de la dernière séance en relation avec les compétences de la police du commerce de la POL :

1. Indication des prix

L'Association est compétente pour veiller à l'observation des dispositions de l'Ordonnance fédérale sur l'indication des prix et dénoncer, cas échéant, les infractions.

La police cantonale du commerce assure quant à elle la surveillance de la presse (journaux, radio, télévision) et d'internet. Elle est également compétente pour dénoncer toute infraction à l'ordonnance précitée.

A titre informatif, les derniers contrôles effectués ont été faits à la demande de la police cantonale du commerce et ont concerné les salons de coiffure et les pharmacies. Aujourd'hui, au vu du contexte, il n'y a pas de nouveaux contrôles planifiés, la priorité étant mise sur le respect des directives en lien avec Covid-19.

2. Produits périmés

Compétence de l'Office cantonal de la consommation.

3. Accès de secours

Compétence des communes puisque relevant de la police des constructions.

4. Vente d'alcool et tabac aux mineurs

Compétence de l'Association.

5. Balances et autres instruments de mesures

Compétence du bureau cantonal des poids et mesures qui fait partie de l'office de la consommation.

7. Préavis no 04/2020 : budget 2021

La Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du budget.

La parole n'est pas demandée.

Le rapporteur lit les vœux de la commission de gestion.

La présidente lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité ,

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

- Vu le projet présenté par le Comité de Direction,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

1) le budget 2021 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

prend acte

- 1) du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2020 à 2030,
- 2) du tableau de suivi des fonds de réserve,
- 3) du tableau des ETP.

8. Motions, postulats, interpellations

9. Question(s) - Divers

M. Birbaum a lu dans le rapport de la commission de gestion qu'une cheffe de projet a été nommée par le canton et un auditeur externe à la charge d'un rapport sur le projet Regio. Il souhaite savoir qui sont ces personnes et qui les a nommées.

M. Blanchoud répond que tout se trouve dans la communication distribuée en début de séance.

L'audit en cours est un mandat donné par la Police cantonale et la Police de l'Ouest lausannois au Professeur Meyer Michaël Meyer, Dr ès sciences sociales à l'Université de Lausanne.

La chargée de projet, en la personne de Mme Céline Thévenaz, a été engagée par la Police cantonale vaudoise. Elle aura la responsabilité d'accompagner les futurs projets (notamment CoRe) et les objets propres au développement futur de l'OPV.

M. Farine explique que le rapport suite à l'audit sera transmis dans le courant de mars-avril 2021 au Conseil intercommunal.

M. Blanchoud demande si une discussion a eu lieu sur le fait d'informatiser l'ensemble des documents du Conseil intercommunal afin d'économiser le papier et éviter la réception de plusieurs courriers pour une même séance.

Par ailleurs, lors d'un échange avec la commission de gestion, les membres ont remarqué que les montants perçus (jetons de présence) sont nettement en dessous par rapport à d'autres communes. Il demande si le Bureau peut, pour la prochaine législature, réadapter les montants en fonction des autres communes.

Pour terminer, M. Blanchoud explique qu'une pétition circule pour des gens qui effectuent des rodéos routiers de voitures et/ou trottinettes dans certaines rues. Il demande à ce que la POL effectue des contrôles.

Mme Steiner prend la parole et explique que ce souci de rodéos routiers se déroule dans tout le canton. Depuis le semi-confinement, énormément de gens ont des véhicules en mode "sport". Ces véhicules sont vendus et homologués dans le pays avec un mode sport "racing" extrêmement bruyant. Il s'agit d'un fléau qui se déroule dans l'entier du canton, même dans les petits villages.

La POL a effectué des contrôles sur quatre week-ends avec la gendarmerie et le Service des automobiles restés expressément ouverts pour ces contrôles.

La POL va encore effectuer des contrôles cette année pour tenter de diminuer cette nouvelle mode.

M. Blanchoud regrette qu'aucune communication ne soit transmise.

Mme Steiner répond que la POL a communiqué aux travers de la newsletter, du site internet, via l'application Info Ouest et des journaux communaux. La première communication officielle et le bilan ont également été transmis à la presse.

Mme Sisto-Zoller pose trois questions :

1. Avez-vous pris position, sur proposition faite au Conseil communal de Renens, de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h la nuit ?
2. Que pensez-vous de la proposition de passer les feux de signalisation sur clignotants aux carrefours la nuit ?
3. Comment doivent procéder les citoyens quand ils sont régulièrement dérangés par les bruits (musique et autres) provenant des terrasses des établissements publics. Ceci est en lien avec une habitante de la rue Neuve à Renens. La police est déjà intervenue à plusieurs reprises. Elle a été contactée par la police du commerce qui ne peut rien faire en l'absence de rapport de police. Si la police est intervenue à plusieurs reprises la nuit, pourquoi n'y a-t-il pas de rapport ? La population ne sait pas comment cela fonctionne.

Afin d'avoir une réponse complète, M. Farine propose que le Comité de Direction réponde précisément lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

M. Golaz explique qu'à Crissier, au carrefour en face du Mc Donald's, les clignotants sont en marche la nuit et cela est positif. La commune de Renens a le projet de mettre des carrefours sur clignotants et de mettre des zones à 30 km/h la nuit comme à Lausanne.

M. Blanchoud rebondit sur les compétences à savoir si elles sont communales ou cantonales pour ce qui est de la limitation de vitesse et les feux sur clignotants la nuit ? Une réponse sera transmise au prochain Conseil.

M. Martin demande si Via sicura s'applique pour les zones 30 km/h durant la nuit ? M. Farine répond par la positive.

M. Zavagno a lu dans les communications du Comité de Direction que la POL a renouvelé son parc informatique et souhaite connaître le nombre de machines concerné par ce changement et demande ce que la POL a fait des anciennes.

Le Plt Chappuis répond que cela concerne une quarantaine de machines (changement tous les quatre ans). Les anciennes sont revendues à une société qui les reconditionnent pour des pays d'Afrique.

M. Stucki rebondit sur un article au sujet des nouvelles autoroutes à vélo. Il a effectué une statistique sur laquelle ressort qu'il y a 9 bons élèves contre 96 mauvais sur 200.

Il demande si la POL, en collaboration avec Provélo, va effectuer des campagnes de prévention auprès des cyclistes dans les prochains mois.

M. Farine répond que la POL effectue énormément de contrôles et marque sa présence pour arrêter les gens qui ne sont pas conformes. Il y a énormément de prévention dans ce domaine.

Le Plt Chappuis ajoute qu'une campagne sera effectuée par la police en collaboration avec l'EPFL et l'UNIL avec distribution d'éclairages avant et arrière. D'ailleurs l'UNIL effectue chaque année des campagnes de prévention et distribue gratuitement du matériel.

Mme Käslin demande si un préavis est prévu pour novembre. M. Farine répond par la positive. Une commission ad hoc est nommée.

La séance est levée à 20h55.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :

La Secrétaire :



P. Käslin



S. Gosteli